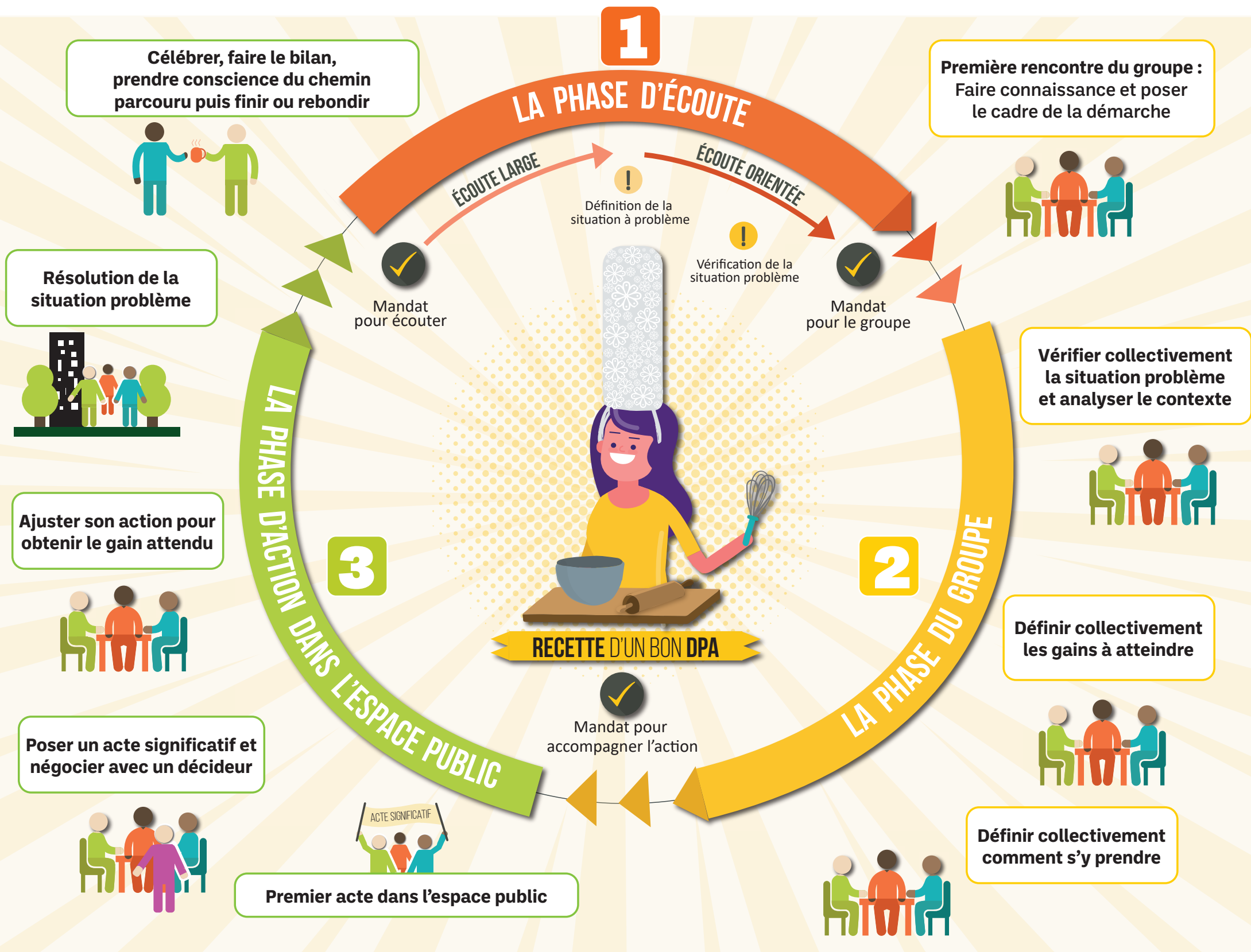




Le DPA, c'est ça !



Dans ce processus, le mandat est la **formalisation** d'une « **autorisation à agir** » donnée à l'animateur, qui agit dans le cadre d'un projet politique et technique. Le mandat est à vérifier et interroger au fil des différentes étapes.

Citation de Yann Le Bossé : « C'est le passage du sentiment d'impuissance à la possibilité d'agir sur ce qui compte pour soi, pour ses proches et pour les groupes auxquels on s'identifie. »